



Patrimoine successions

Par TIRAMATI

bonjour ... mon papa est décédé en 2014 ... moi et mon frere avons laisse libre disposition des fonds à notre maman (nous voulions qu'elle ne manque de rien)... le notaire ne nous a en aucun précisé que cela s'apparentait a un abandon de succession !!!!! ma maman vient de décéder et je decouvre que chaque enfant (moi et mon frere) beneficiera d'un abattement de 100000 euros ... et non pas de 200000 euros ... Que puis je faire ? ... me rapprocher des impots et expliquer mon cas ? attaquer mon notaire (pour quel hypothetique resultat ?) défaut d information ? de conseil ?

compte bancaire maman : 125000 EUROS

maison en heritage / 210000 EUROS

de combien serai je penaliser si je ne beneficie que d un abattement de 100000 euros ?

merci pour vos réponses